

Réunion du 7 mars 2011

Sous la présidence de : Monsieur Guy-Dominique KENNEL

Etaient présents : Monsieur Guy-Dominique KENNEL, président

Monsieur André KLEIN-MOSSER, Monsieur Alfred BECKER, Monsieur René HAAG, Monsieur Jean-Daniel ZETER, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Monsieur Pierre BERTRAND, Monsieur Jean-Paul WIRTH, Monsieur Jean-Michel FETSCH, Monsieur Bernard FISCHER, Monsieur Jean-Laurent VONAU, Monsieur Louis BECKER, Monsieur Rémi BERTRAND, Monsieur Sébastien ZAEGEL, vice-présidents

Monsieur Marcel BAUER, Monsieur Frédéric BIERRY, Monsieur Philippe BIES, Monsieur Olivier BITZ, Monsieur Roland BRENDLE, Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Joseph CREMMEL, Monsieur Gaston DANN, Monsieur Henri DREYFUS, Monsieur Francis GRIGNON, Maître Jean-Jacques GSELL, Monsieur Jean-Claude HALLER, Monsieur Robert HERRMANN, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Docteur Yves LE TALLEC, Madame Marie-Paule LEHMANN, Monsieur Denis LIEB, Monsieur André LOBSTEIN, Monsieur Pierre MARMILLOD, Monsieur Jean MATHIA, Madame Alice MOREL, Madame Andrée MUNCHENBACH, Monsieur Joseph OSTERMANN, Docteur Gérard SIMLER, Monsieur Richard STOLTZ, Monsieur Etienne WOLF, secrétaires

Procurateur(s) :

Excusé(s) : Monsieur Laurent FURST, Monsieur Philippe MEYER, Monsieur Serge OEHLER

Absent(s) :

Rapporteur : Monsieur Francis GRIGNON

**N° CP/2011/211 - Voirie départementale - Modernisation du réseau routier
- 1221
RD 28 entre SELTZ et SOULTZ-SOUS-FORETS (deuxième
tranche) - Enquête parcellaire et acquisitions foncières**

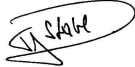
La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- demande à l'Etat l'ouverture de l'enquête parcellaire dans le cadre des travaux d'aménagement de la deuxième section de la RD 28 entre SELTZ et SOULTZ-SOUS-FORÊTS
- approuve le principe d'acquisition par voie amiable ou à défaut, par voie d'expropriation, des parcelles de terrain nécessaires à cet aménagement, situées à HATTEN, d'une superficie totale de 3 ha 37 a 63 ca
- décide d'acquérir ces parcelles selon les valeurs fixées par "France Domaine", moyennant ainsi le versement aux propriétaires concernés d'indemnités d'un montant total de 45 369,62 € et frais divers, ou à défaut fixées par la juridiction de l'expropriation
- décide d'échanger avec l'Association foncière de HATTEN les terrains nécessaires au rétablissement des chemins d'exploitation.

Elle autorise par ailleurs son président à mener la procédure d'expropriation à son terme, et notamment à représenter le Département devant la juridiction de l'expropriation, et à signer tous les actes liés à cette procédure.

Elle désigne en outre M. Alfred BECKER, vice-président du Conseil Général en charge du Pôle aménagement du territoire, en qualité de représentant du Département habilité à signer les actes administratifs afférents à ces acquisitions.

Pour extrait conforme :
Pour le Président
Le Directeur des services de l'assemblée



Jean-Jacques STAHL

Adopté à l'unanimité

Le Président,
Guy-Dominique KENNEL

Accusé de réception N° : A067-226700011-20110307-55724-DE-1-1_0
Acte certifié exécutoire au : 15/03/11